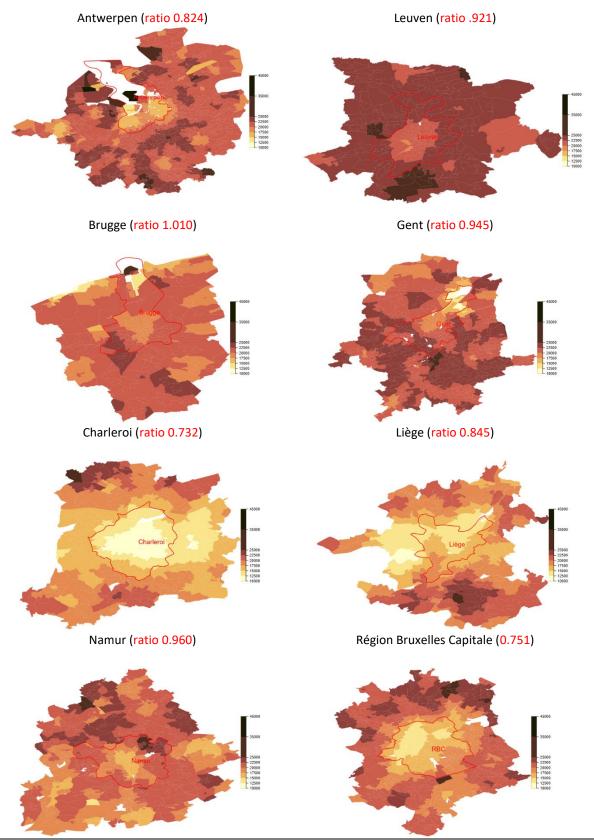
Annexe 1 : Belgique, grandes villes (2021); visualisation du contraste "coeur-périphérie" en termes de revenu brut taxable

Le contraste entre coeur et périphérie est confirmé par l'analyse spatiale des données du revenu brut taxable par habitant (Figure A.1). La périphérie est ici également définie comme l'ensemble des communes limitrophes. Ces données présentent l'avantage d'être beaucoup plus détaillées et se prêtent à une présentation sous forme de cartes colorées. Leur inconvénient est de ne couvrir que la période la plus récente (2021) et donc, -- tout particulièrement pour les agglomérations dont les centres restent relativement prospères en absolu comme Gand, Bruges, Louvain, ou Namur -- de ne pas capter la détérioration intervenue depuis les années 1970.

Figure A.1— Revenu brut taxable par habitant (recensement 2021), selon le secteur statistique^a. Villes de 100.000 hab. (frontière en rouge) et leur périphérie (communes limitrophes^b) + ratio cœur/périphérie.



a : la mesure de revenu a fait l'objet d'un lissage spatial (modéré) au moyen de la méthode la moyenne locale pondérée par noyau/kernel. b : dont un des secteurs statistiques se trouve dans un rayon (distance à vol d'oiseau) égal 1.3 fois celui correspondant à l'étalement géographique maximal de la commune considérée. Ce dernier est mesuré, en km, au départ du centre (centroïde) de la commune/ville et celui de l'ensemble des secteurs statistiques formant la commune/ville.

Annexe 2. Belgique, grands villes appauvries, implantation historique de l'industrie, et les ratés de la reconversion des friches et vieux quartiers industriels. Focus sur le cas de Bruxelles (et de la zone du canal)

Les grands centres urbains belges, et tout particulièrement la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), Charleroi, Liège et Anvers, présentent une caractéristique atypique par comparaison avec d'autres villes internationales : ils sont aujourd'hui plus pauvres que leur périphérie, ou du moins, montrent une trajectoire qui y conduit (Figures 2,4). Plusieurs facteurs pourraient expliquer cet "exceptionnalisme belge".

1. Le rôle de la fédéralisation

Une première hypothèse, spécifique à Bruxelles, concerne la fédéralisation du pays. La renonciation au centralisme dans les années 1970, amplifiée par l'inefficacité du modèle de fédéralisme adopté, pourrait avoir joué un rôle. Le fédéralisme implique un transfert de pouvoir (et donc de revenus) depuis la capitale vers les entités constituantes. Dès lors, une question se pose : une capitale peut-elle prospérer dans un État fédéral ? Le modèle particulier de fédéralisme belge est-il adapté aux besoins de sa plus petite région, fortement urbanisée (Barani, 2011; Reuchamps and Caluwaerts, 2014) ?

2. Aménagement du territoire, politiques fiscales et de transport

Une deuxième hypothèse, valable pour l'ensemble des grandes villes belges, met en cause des réglementations d'aménagement du territoire relativement laxistes et des politiques fiscales et de transport favorisant l'automobile et les navetteurs. Ces politiques ont-elles encouragé « l'étalement urbain », connu pour être le plus prononcé d'Europe (Mustafa and Teller, 2020) ? Il n'y a jamais eu, en Belgique, d'équivalent à la « green belt policy » britannique par exemple. Cette politique des « ceintures vertes » vise à limiter l'étalement urbain et à préserver les espaces naturels autour des grandes villes. Une Green Belt est une zone de terrain protégée où la construction et le développement sont strictement réglementés afin de prévenir l'expansion incontrôlée des villes et village et encourager le renouvellement urbain à l'intérieur des villes en évitant la dispersion des habitations (https://urbanistarchitecture.co.uk/green-belt-land-purposes/).

3. Politiques de répartition des migrants

L'impact (ou l'absence) de politiques concernant la répartition des migrants pourrait également être en cause. Cela a-t-il contribué aux changements démographiques observés ou à la concentration de l'immigration extracommunautaire à Bruxelles et dans d'autres grandes villes ? Les études montrent que les migrants s'installent spontanément dans les grandes villes (Monras, 2023) d'autant plus qu'ils y retrouvent des communautés issues de la même région du monde qu'eux (effet de "clustering", (Gross and Schmitt, 2003)). Cette tendance peut être contrée par des politiques de répartition et de logement. Ainsi, la concentration des migrants en banlieue en France pourrait s'expliquer par la politique centralisée de construction de logements sociaux en banlieue. Or, la Belgique n'a jamais eu de telles politiques. La répartition s'est donc opérée en fonction des choix des migrants et du marché immobilier, les migrants, généralement plus pauvres, se dirigeant vers les logements les moins chers.

4. L'héritage de la Révolution Industrielle

Une autre explication, issue d'analyses plus poussées, est que la présence d'un stock de logements bon marché au cœur des villes trouve ses racines dans un passé lointain : celui de la Révolution Industrielle. En Belgique, l'industrie s'est enracinée au cœur (ou à proximité immédiate) des villes, notamment à Charleroi, Liège, Gand et Bruxelles. À Bruxelles, cette implantation s'est fait le long du canal central, qui a remplacé la Senne. Le canal Bruxelles-Charleroi a déterminé la localisation de l'industrie lourde et polluante dans la région (Figure A.2a). Jusqu'à la fin des années 1960, Bruxelles abritait un nombre proportionnellement très important d'activités manufacturières (usines de coke polluantes, aciéries, assemblage automobile) (De Beule, 1994; Vandermotten, 2015). Les statistiques historiques suggèrent que Bruxelles comptait le plus grand nombre d'emplois industriels du pays (plus que Charleroi et Liège réunies), ce qui contraste avec d'autres capitales européennes. Bien que l'industrie manufacturière ait aujourd'hui presque disparu, elle influence encore les dynamiques socioéconomiques et la configuration de la métropole. Comparée à Paris, Londres, Madrid ou Berlin, Bruxelles aurait entamé le 20e siècle avec un manque d'atouts naturels et urbanistiques (rivière, beaux bâtiments anciens, grands musées) appréciés par les citoyens aisés (Brueckner et al., 1999). De plus, Bruxelles a hérité d'un environnement urbain marqué par l'industrialisation. Les anciens quartiers industrialisés ont contribué à l'abondance de logements de basse qualité et bon marché (Figure A.2b), accessibles aux migrants extracommunautaires.

Une étude en cours (Kondi et al., 2024) montre que la propension actuelle d'une métropole à être riche par rapport à sa périphérie est corrélée négativement avec la présence d'un canal (ou d'un dock) à proximité du centre historique, témoignant d'une forte présence industrielle.

Bruxelles ne compte pas de rivière en son centre (elle a été couverte à la fin du 19ème siècle), mais un canal le long duquel s'est installée l'industrie.

5. La (non)gestion de l'après-industrie

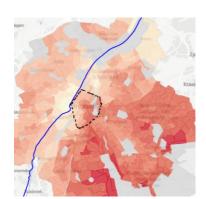
Se pose également la question de la (non)gestion de l'après-industrie, traditionnellement posée en termes de reconversion économique. Le bilan de Bruxelles (et d'autres villes belges) est mitigé par rapport à d'autres villes européennes (Londres, Munich) qui ont développé des secteurs alternatifs (technologies de l'information, finance, R&D, médias). Certes, les institutions européennes ont stimulé l'économie tertiaire, mais cela n'a pas suffi à compenser les pertes dans le secteur secondaire. La question doit aussi être posée en termes urbanistiques. Qu'a-t-on entrepris pour utiliser les friches industrielles et rénover les vieux quartiers industriels? La désindustrialisation a laissé de vastes friches industrielles. Certains espaces ont été réhabilités avec succès (Tour & Taxis), mais de nombreuses zones restent sous-exploitées ou mal adaptées. Le problème tient probablement en partie à la structure historique du foncier. La Belgique est marquée par une tradition de propriété foncière très morcelée soit une situation où le territoire est divisée de nombreuses petites parcelles qui se transmettent de génération en génération. La forte culture de l'accès à la propriété privée a conduit à un parcellaire extrêmement fragmenté, ce qui complique la planification et la gestion de projets d'aménagement urbain (Gallagher et al., 2019). Lorsque la propriété foncière est très morcelée, il est en effet compliqué d'acheter ou de regrouper des terrains pour des projets de grande taille. Il faut négocier avec de nombreux propriétaires, ce qui rallonge et complexifie les procédures d'expropriation ou d'acquisition.

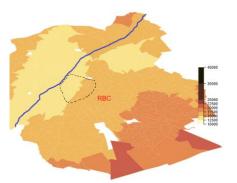
Figure A.2a- La concentration de l'industrie manufacturière le long du canal à Bruxelles en 1910

Figure A.2.b- Prix de l'immobilier, Bruxelles, 2020. Source: La Libre Economie

Figure A.2.c- Revenu brut taxable par habitant. Source : Statbel 2021







Annexe 3. Compensation des entités qui s'appauvrissent et risque de piège à la pauvreté : le cas du mécanisme de « solidarité » de la LSF pour la Région Bruxelles-Capitale (RBC)

La Loi Spéciale de Financement (LSF) joue un rôle prépondérant dans le financement des Communautés et Régions, à la suite des réformes successives de l'État belge. Elle organise une part importante de ce financement (dont celui de la RBC) à travers un mix de dotations (financées par le budget central/fédéral) et d'impôts propres. Aujourd'hui, la part des dotations reste prépondérante.

Ces dotations sont réparties selon deux clés principales :

- La clé "population": proportion de la population de chaque région.
- La clé "IPP": proportion des recettes fiscales issues de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) générées par chaque région.

La composante "impôts propres" et la référence à l'IPP ont une conséquence directe : une baisse ou une hausse de la part de l'IPP d'une région entraîne une diminution ou une augmentation de ses revenus. Pour éviter que ces fluctuations n'affectent trop durement certaines régions, la LSF prévoit un mécanisme de "solidarité".

Ce mécanisme compense, via une dotation fédérale, les régions dont la part dans les recettes de l'IPP est inférieure à leur part dans la population¹. La RBC bénéficie de ce dispositif (Figure 7), recevant du fédéral un montant de plus de 500 millions d'euros, soit environ 8 % de l'ensemble de ses recettes budgétaires.

Le montant généré par ce mécanisme augmente avec l'écart entre la part population et la part IPP. Cependant, il fonctionne également "à rebours". Des simulations basées sur l'hypothèse d'une augmentation significative du taux d'emploi et du niveau d'éducation en RBC, prévoient une hausse de la part de l'IPP dans cette région. Les cinq scénarios développés (Figure 8) explorent les conséquences de cette amélioration socio-économique sur les montants générés au profit de Bruxelles par la LSF.

Ces scénarios montrent que l'augmentation des moyens générés par la LSF est nettement plus importante avant l'intervention du mécanisme de solidarité qu'après. En d'autres termes, ils révèlent des pertes financières significatives en cas d'amélioration socio-économique, en raison de la référence du mécanisme de solidarité à une faiblesse relative de la situation socio-économique. Une version extrême de ce phénomène serait un "piège à la pauvreté", où les pertes dépasseraient les gains escomptés.

Cet exercice centré sur la LSF gagnerait à être étendu aux mécanismes qui opèrent en Wallonie (via le Fonds des Villes et Communes) et en Flandre. L'enjeu est d'apprécier la balance entre *i*) compensation au titre de la solidarité et *ii*) risque d'affaiblissement/annulation des incitants à prospérer.

¹ Actuellement, la RBC et la Région wallonne.

Figure 7 – Région-Bruxelles-Capitale (RBC). Evolution de la part du revenu net taxable vs part de la population (1977 à 2021)

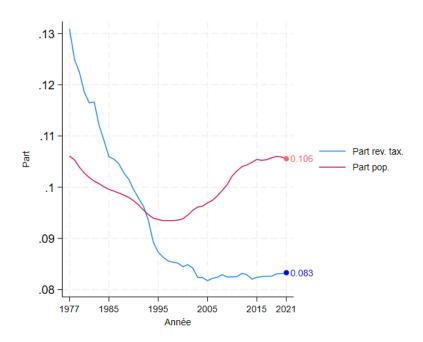
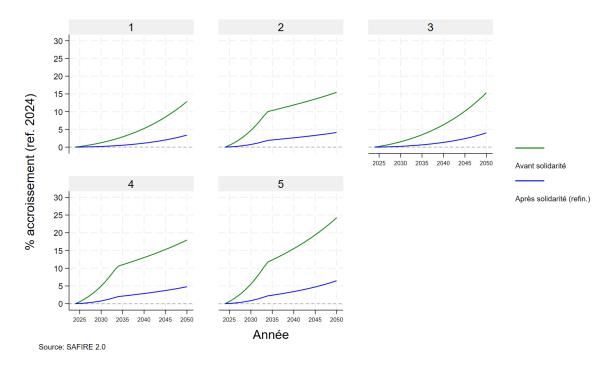


Figure 8 – Evaluation de l'évolution des recettes de LSF au profit de la Région Bruxelles Capitale (RBC) dans l'hypothèse d'une augmentation du revenu taxable par habitant relativement aux autres régions



Note de lecture: Evaluation des gains pour le budget de la RBC: 5 scénarios combinant augmentation du taux d'emploi ou/et du taux d'accès au diplôme tertiaire, avant/après intervention du mécanisme de solidarité. Croissance cumulée des gains par rapport à 2024 (euros 2024). Simulations réalisées au moyen de la version 2.0 du simulateur SAFIRE.